



Litige xxxxxxx Location

Par benzinzo

Bonjour, je me permets de demander de l'aide suite à un litige avec xxxxxxx Location. Pour remettre du contexte :

Ma compagne et moi avons loué une Fiat 500 au mois de Juin dans la région des Pyrénées. Nous en avons eu pour 280? et avons laissé un chèque de caution de 1000?. Nous avons rendu la voiture à la fin du séjour et avons constaté une micro rayure sur le pare choc avant du véhicule avec l'employée du supermarché. Nous avons signé un papier indiquant que nous reconnaissons cette micro rayure et attendons des nouvelles de leur part pour savoir s'il y a dédommagement en leur faveur et/ou si nous réalisons une contre expertise.

3 mois s'écourent entre temps, et nous apprenons à l'instant que xxxxxxx Location nous a encaissé le chèque de 1000? sans nous prévenir. Aucun mail, des courriers envoyés en recommandé soit disant mais nous n'en avons jamais reçu. La seule "faute" potentielle serait qu'il m'ai appelé sur mon téléphone deux fois cet été, mais ayant une activité professionnelle qui nécessite de passer beaucoup d'appels, j'ai raté ces deux appels.

Ma question est donc : quels sont mes recours ? N'a-t-on pas le droit à une contrepartie ? Est-ce que leurs méthodes sont légales ?

Une très bonne journée à vous et merci pour votre aide précieuse !

Par AGeorges

Bonjour Benzinzo,

Désolé, mais pour ma part, je ne vois pas d'anomalie.

Chez ce loueur, le DG de 1000? correspond à la franchise de l'assurance accident (j'ai vérifié).

Comme il y a eu un dégât de noté et que par ailleurs ils n'ont pas réussi à vous joindre, ils encaissent le DG avant que vous ne disparaissiez totalement ou fermiez le compte.

L'affaire remontant à plus de 2 mois 1/2, il est probable qu'ils ont fait réparer la voiture pour la relouer ... et votre DG servait justement à ça, pour la part non prise en compte par leur assurance.

La première chose à faire est de vérifier votre adresse. Des lettres recommandées sont supposées vous arriver.

La seconde chose est de rétablir un contact normal. Ils devraient vous envoyer un décompte, en espérant que la réparation de la rayure n'ait pas coûté 1000? ou que vous n'aviez pas d'autre dette (plein refait par exemple), ils devraient vous rembourser le solde. Mais comprenez que si leurs LR ne sont pas arrivées, ils ne vont pas continuer à vous envoyer des courriers.